

ARTICLE 1 : CONDITIONS DE PARTICIPATION

La participation aux compétitions, nationales ou régionales, implique l'acceptation du règlement intérieur du Groupe BPCE Sports.

La compétition est ouverte à tous les adhérents Groupe BPCE Sports répondant aux articles 4 et 5 du règlement intérieur du Groupe BPCE Sports.

ARTICLE 2 : DEROULEMENT DES COMPETITIONS

Les compétitions Régionales et le Challenge National, se disputeront selon le règlement officiel de la Fédération Française d'Athlétisme.

ARTICLE 3 : DISPOSITIONS COMPLEMENTAIRES

Les dispositions ci-après, viennent en complément du règlement officiel de la Fédération Française d'Athlétisme.

ARTICLE 4 : CONTROLE DES COMPETITIONS

Le contrôle technique des épreuves sera assuré par des commissaires et des chronométreurs officiels. A défaut, les capitaines d'équipes se réuniront pour désigner, soit par accord soit par tirage au sort, des bénévoles chargés d'encadrer la course.

ARTICLE 5 : RESPECT DES REGLES

L'organisateur et les participants se devront d'accepter et d'appliquer l'ensemble des règles officielles ou réglementaires de l'Association.

ARTICLE 6 : HORAIRES DE COMPETITION

Tous les compétiteurs devront être présents sur le lieu de la compétition, un quart d'heure avant le début de l'épreuve. Toutefois, en cas de force majeure, il sera toléré un quart d'heure de battement, après l'heure fixée pour le début de l'épreuve. Passé ce délai, le compétiteur défaillant sera considéré comme étant forfait.

ARTICLE 7 : FORFAIT D'UN COMPETITEUR

En cas de forfait délibéré, au cours des qualifications régionales ou du challenge national, le coureur défaillant ne participera pas à la compétition l'année suivante et son équipe devra supporter les conséquences financières de son forfait.

ARTICLE 8 : SECURITE ET ASSISTANCE

Les frais de sécurité et d'assistance seront supportés par l'ensemble des participants.

ARTICLE 9 : REPRESENTATION DU GROUPE BPCE SPORTS

Le Groupe BPCE Sports sera représenté, au Challenge National, par un Délégué qui aura pour mission d'assister l'organisateur dans le contrôle des adhésions, les tirages au sort, la tenue des résultats, les classements.

Le Délégué contrôlera les mesures prises pour le bon déroulement des épreuves.

Il confiera, pour un an, le Challenge Groupe BPCE Sports à l'équipe Challenger.

ARTICLE 10 : QUOTAS DE PARTICIPATION

Le nombre de participants d'un même Etablissement pourra être limité si les possibilités d'accueil de l'organisateur l'exigent.

REGLEMENT TRAIL

Mai 2025

ARTICLE 11 : CHOIX DES EPREUVES

L'épreuve sera fonction des possibilités offertes par l'organisateur. La course se déroulera sur sentiers et chemins. Les passages sur la route devront être réduits au maximum.

ARTICLE 12 : RESPECT DE L'ENVIRONNEMENT

Les concurrents devront respecter l'environnement et en particulier ne pas jeter dans la nature les papiers d'emballage des ravitaillements (barre céréales, gel énergétique...) sous peine de disqualification immédiate de la part de toutes les personnes encadrant la course et sans aucun recours possible.

ARTICLE 13 : CLASSEMENT GENERAL

Pour le classement général Scratch en individuel, les concurrents seront répartis dans les catégories de la Fédération Française d'Athlétisme :

ESPOIR	20 à 22 ans	MASTER 5	60 à 64 ans
SENIOR	23 à 34 ans	MASTER 6	65 à 69 ans
MASTER 0	35 à 39 ans	MASTER 7	70 à 74 ans
MASTER 1	40 à 44 ans	MASTER 8	75 à 79 ans
MASTER 2	45 à 49 ans	MASTER 9	80 à 84 ans
MASTER 3	50 à 54 ans	MASTER 10	85 à 89 ans
MASTER 4	55 à 59 ans		

Pour le classement général scratch par équipes dames et hommes, les concurrents seront regroupés de la façon suivante :

SENIORS	SENIOR + MASTER 0	Moins de 40 ans
MASTER 1	MASTER 1 + MASTER 2	De 40 à 49 ans
MASTER 2	MASTER 3 + MASTER 4	De 50 à 59 ans
MASTER 3	MASTER 5 + MASTER 8	De 60 à 89 ans

ARTICLE 14 : CLASSEMENTS INDIVIDUELS

Outre le classement général scratch, l'organisateur établira pour chaque catégorie, des classements individuels.

Ces classements seront portés à la connaissance des participants.

ARTICLE 15 : RECOMPENSES

Classement scratch : une récompense individuelle sera attribuée aux 3 premières et aux 3 premiers du classement scratch.

Classement par catégorie : une récompense individuelle sera attribuée à la 1^{ère} et au 1^{er} de chaque catégorie. Si l'organisateur le souhaite, il sera possible de récompenser les 3 premières et 3 premiers de chaque catégorie.

REGLEMENT TRAIL

Mai 2025

Les récompenses individuelles ne sont pas cumulables : un concurrent récompensé au classement scratch ne pourra ainsi pas prétendre à une récompense dans sa catégorie.

Classement par équipes : une récompense sera attribuée aux 3 premières équipes de chaque catégorie.

Les récompenses devront être remises en main propre sauf cas de force majeure après accord de l'entité organisatrice et du délégué BPCE SPORTS présent sur le challenge.

ARTICLE 16 : CHALLENGE NATIONAL GROUPE BPCE SPORTS

Un Challenge National Groupe BPCE Sports sera attribué, dans chaque catégorie de concurrents, à l'équipe dont le total des temps des trois premiers coureurs sera le plus faible.

ARTICLE 17 : CHALLENGE ENTREPRISE

Un Challenge dénommé "Challenge Entreprise" sera attribué à l'Entreprise classée première par addition des places obtenues par leur premier coureur dans chaque catégorie.

En cas d'égalité, au total de l'addition des places, le challenge entreprise reviendra à l'entreprise qui aura enregistré le plus de 1^{ères} places, ou à défaut et en cas de nouvelle égalité, le plus de 2^{èmes} places, puis le plus de 3^{èmes} places... et ainsi de suite en descendant dans les résultats jusqu'à obtention d'un résultat.

ARTICLE 18 : SUPER TROPHÉE ENTREPRISE

Le résultat de ce challenge Groupe BPCE Sports par équipe sera pris en compte pour l'attribution du Super Trophée Entreprise en fonction du classement de la meilleure équipe de chaque entreprise.

Selon la discipline, seront retenues toutes les catégories existantes récompensées par un challenge Groupe BPCE Sports (hommes, femmes, senior, masters).

Le règlement complet en vigueur de ce trophée servira de base au calcul des points attribués.

CAHIER DES CHARGES DE LA DISCIPLINE TRAIL

Date du challenge : Prendre contact au préalable avec le secrétariat du Groupe BPCE Sports pour vérification de la non-concurrence avec un autre challenge.

Si le challenge se déroule dans le cadre d'une organisation déjà existante, les résultats scratch du challenge devront être récupérés auprès de l'organisateur de la course dans un fichier au format Excel afin de faciliter les tris pour établir les classements par catégories, par équipes, et du Super Trophée Entreprise.

Trophées par équipe : Outre le Challenge Groupe BPCE Sports qui est transmis chaque année à l'équipe vainqueur de l'année par l'équipe vainqueur l'année précédente, les organisateurs devront au minimum prévoir 1 coupe pour chacune des 3 équipes formant le podium du challenge Groupe BPCE Sports par équipe.